

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 130 (2004)
Heft: 08: Europan 7

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

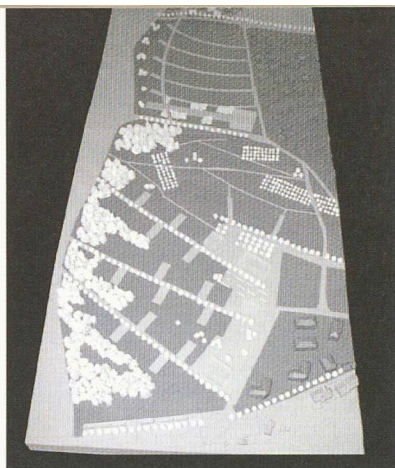
Bussigny-Ouest

Les objectifs de ce concours d'urbanisme, organisé par la Commune de Bussigny et le Service de l'aménagement du territoire du Canton de Vaud, sont de définir le développement du secteur de Bussigny-Ouest, de faire émerger les potentialités du lieu, de les guider, enfin de les maîtriser. Il s'agit de créer un « morceau de ville » pour quelque 2000 habitants et de façonner l'image urbaine de ce secteur pour les trente prochaines années.

Le jury, présidé par M. Patrick Devanthéry, architecte, réunissait les membres professionnels suivants : Mmes Anne Lacaton et Doris Waelchli, architectes, et MM. Yves Blanc, architecte-urbaniste, Luca Merlini, Jean-Lou Rivier et Dominique Zanghi architectes. À l'unanimité, le jury recommande au maître de l'ouvrage de poursuivre l'étude du projet lauréat en tenant compte des critiques émises et de confier à son auteur la réalisation du plan partiel d'affectation (PPA) ainsi que l'avant-projet des espaces publics.

Palmarès

1^{er} rang, 1^{er} prix	Fr. 55 000.-
<i>Bassel Farra et Olivier Fazan, arch. EPFL, Emmanuel Colomb, stagiaire EPFL, Lausanne</i>	
2^e rang, 2^e prix	Fr. 50 000.-
<i>Derendinger Jaillard Architekten, Zurich</i> <i>Collaborateurs : Samuel Hasler, Karin Bucher</i>	
3^e rang, 3^e prix	Fr. 35 000.-
<i>Urban Project, Urs Primas, Zurich</i>	
4^e rang, 4^e prix	Fr. 20 000.-
<i>Atelier Sam Voltolini, Lausanne</i>	
5^e rang, 5^e prix	Fr. 18 000.-
<i>Andreas Rubin, Oberbipp</i>	
6^e rang, 6^e prix	Fr. 12 000.-
<i>G.A.S. Generalisten für Architektur und Städtebau, Bâle</i>	
7^e rang, 7^e prix	Fr. 10 000.-
<i>Met Architektur GmbH Detlef Schulz, Zurich</i>	



1^{er} rang, 1^{er} prix

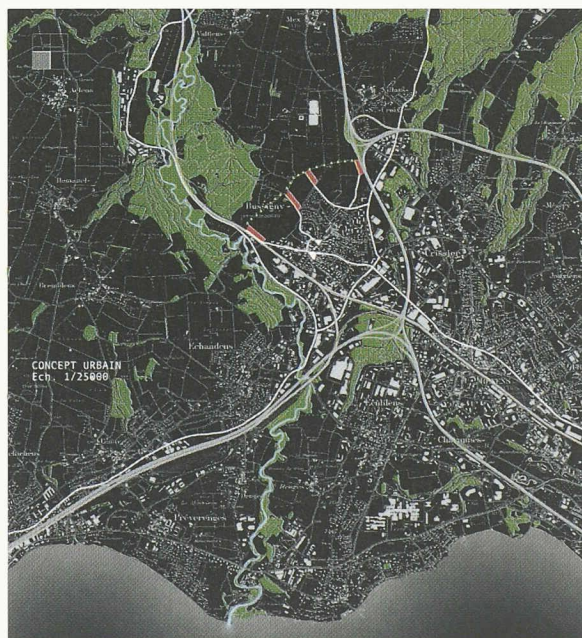
Fr. 55 000.-

Bassel Farra et Olivier Fazan, arch. EPFL, Emmanuel Colomb, stagiaire EPFL, Lausanne

Le projet propose une stratégie d'intervention ménageant un potentiel de développement ouvert. L'ensemble des constructions à venir s'inscrit dans un système d'espace public et végétal en rapport avec l'agglomération de Bussigny et le paysage environnant. Nature et ville s'imbriquent et se rejoignent formant un ensemble riche et varié. Il se crée ainsi une séquence d'espaces publics et privés en continuité et dans le prolongement des voiries et axes paysagers existants. L'ensemble des instruments ainsi mis à disposition forme une image forte et sensible du lieu tout en offrant différents scénarios possibles pour la suite de l'étude sans altérer l'ensemble de la proposition. Cette forme d'urbanisme ouvert correspond parfaitement aux enjeux de la planification des villes d'aujourd'hui: permettre un développement harmonieux sans figer une image et autorisant différentes formes de bâtis dans un ensemble cohérent.

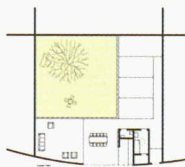
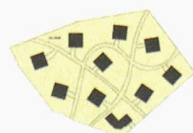
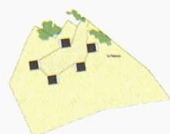
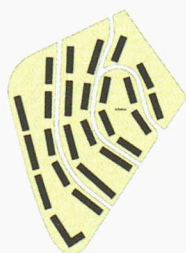
Au nord de la zone intermédiaire à urbaniser, le projet propose une série d'habitations contiguës en prolongement des quartiers de villas existantes. Un bâtiment public (EMS) se place au sud du nouveau quartier, proche du cœur de Bussigny, position qui privilégie une intégration idéale des aînés en les incluant au sein de la vie de la commune. Dans la partie basse du site, trois allées plantées grimpent le long de la pente offrant des espaces constructibles pour des habitations collectives.

Chaque allée se termine vers la ville par un bâtiment public et vers la campagne par un système végétal qui reste à définir. Le long des voies CFF, l'espace réservé à des constructions d'activité artisanale et technologique constitue un écran anti-bruit pour les habitations. Le trajet du bus décrivant une boucle autour des bâtiments publics relie idéalement les nouveaux quartiers aux réseaux existants et à développer. Une coulée verte reconnaît la colline du temple, se fixe sur les infrastructures scolaires existantes et s'élance vers l'espace de détente et de loisirs de la Plannaz. Ce parcours offre un fort potentiel d'accroche du nouveau quartier au système paysager existant. En contre-bas dans la pente, s'installe une série d'habitations contiguës en terrasse. L'emplacement de l'école est proche du cœur de Bussigny et de l'école existante. Le dispositif ainsi mis en place apporte la mixité nécessaire à une telle planification en proposant des modes d'habitat riches et



variés. Si les outils de planification ainsi mis en place sont porteurs d'un urbanisme de qualité, il peut parfois apparaître une sur-instrumentalisation dans les différentes propositions d'aménagement.

La qualité de la proposition permet d'envisager un développement de la commune de haute qualité. Il s'agira toutefois, au fil des différentes étapes de planification et de réalisation, de tout mettre en œuvre afin de garantir l'efficacité, la finesse et la sensibilité du projet. Les différents acteurs investis dans la poursuite des études seront les garants du résultat final. En effet, si le projet offre un excellent outil de travail, il comporte également le risque d'une réalisation qui ne serait pas à la hauteur des intentions de base, tant il est vrai que la maîtrise de l'espace public est certes nécessaire, mais ne suffit pas à elle seule à assurer la construction d'une « belle ville ».



2^e rang, 2^e prix

Fr. 50 000.-

Derendinger Jaillard Architekten, Zurich

Collaborateurs: Samuel Hasler, Karin Bucher

La simplicité, la clarté et la précision du projet renvoient au manifeste, il n'a rien ici de théorique. Les implantations urbaines et le développement des quartiers seraient, selon les auteurs du projet, la conjonction de paramètres et leur mise en forme.

D'une part, le programme social ou l'ambition de la collectivité définit les aspects quantitatifs et qualitatifs des affectations; d'autre part, le site présente des caractéristiques particulières - de topographie, d'ouverture, d'orientation, de végétation, de proximité du centre, etc. -; enfin, la connaissance que l'architecture développe à travers la typologie - ici celle du logement en particulier - produit des configurations types qu'il s'agit d'implanter au gré des considérations qui précèdent.

Ainsi, tour à tour, le petit bloc, la tour élancée, la barre allongée, le tapis posé à plat et le mitage régulier du terrain en pente trouvent place sur le site. Les adjectifs choisis par le jury qualifient en outre ces types de base et impliquent la sensibilité des auteurs vers une forme d'élégance appréciable sur le territoire. Cette attitude, qui implique la définition d'architecture comme support à l'implantation urbanistique, n'a rien d'une recette dans la mesure où c'est bien l'adéquation entre la typologie mise en place, l'appréhension du site et la demande sociale qui légitime le projet ici, maintenant et précisément. A cet égard, les blocs disposés au sud du terrain (même s'ils sont trop irréguliers), la grande barre ménageant un magnifique espace ouvert sur le paysage, ainsi que les lotissements du Nord sont convaincants, tandis que les trop petites tours offrant un logement individuel sont comme des maquettes qui se seraient trompées d'échelle. Par contre, la localisation des activités scolaires n'est pas bonne et le réseau de distribution mis en place n'est pas du même niveau que le reste du projet. Son fonctionnement et en particulier l'accès des transports publics demanderait un développement conséquent. Au regard des circulations et des transports, la proposition est donc par trop lacunaire.

Quant aux expertises, tant au niveau de la faisabilité foncière qu'en ce qui concerne la nature, le paysage et l'environnement, elles valorisent ce projet.



3^e rang, 3^e prix

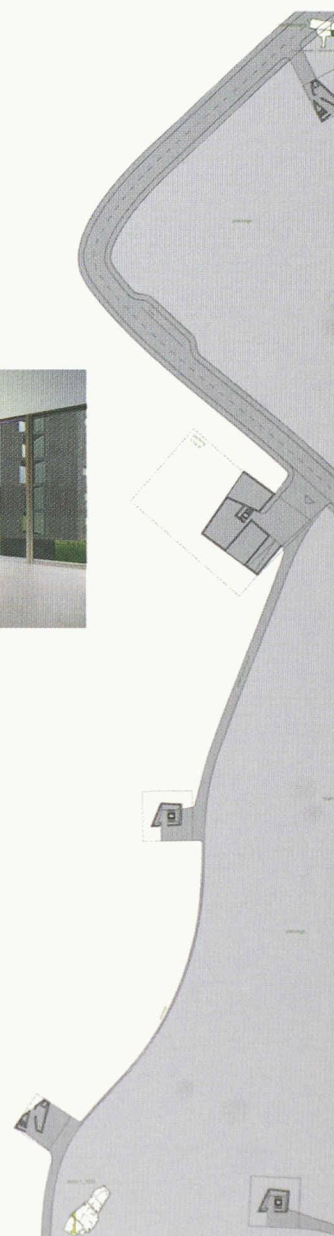
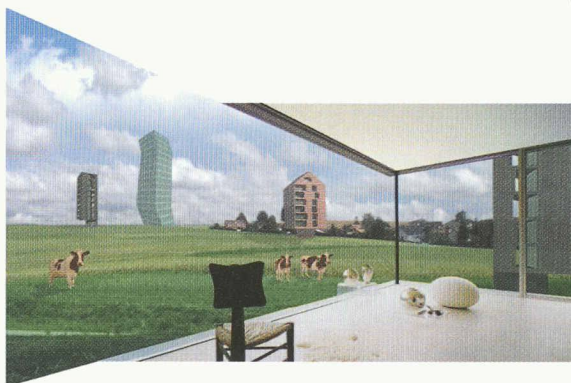
Urban Project, Urs Primas, Zurich

Fr. 35 000.-

Considérant l'utopie agricole, un expert a résumé le projet par cette boutade: « Avec le beurre, sans les odeurs ». Faut-il dès lors croire en l'analyse développée par les auteurs, selon lesquels leur projet offre une alternative au paiement direct pour l'agriculteur suisse, en même temps qu'il réalise le rêve du locataire: vivre en ville, à la campagne? Ou plutôt, il n'y a plus ni ville ni campagne et l'opposition apparaît caduque à l'heure où ville et campagne forment un tout homogène et continu de Naples à Rotterdam, en passant par Bussigny.

Le prétexte est brillant, la démonstration étayée, la formalisation séduisante. Mais alors, sa mise en œuvre - incluant la cohabitation entre les vaches (même écornées) et le piéton, courbé sous son sac de pommes de terre fraîchement récoltées, qui rejoint par le chemin de terre battue son logement situé au 18^e étage de la tour penchée - est encore anachronique. Le projet n'est pas réaliste à l'aune des critères d'expertise actuels, la faisabilité foncière est en l'état quasi impossible - un lot par propriétaire -, les transports collectifs ne sont pas favorisés par la dispersion des constructions, l'accès au logement impliquera un réseau de desserte dense, l'intégration paysagère des tours ne tient pas compte de la topographie, de même que l'utilisation exclusivement agricole des surfaces entre les tours ne convainc ni les paysans ni les experts de la nature. Ce projet présente ainsi plusieurs visages et c'est en référence aux interrogations qu'il suscite, appuyées par la qualité du travail fourni, que le jury l'a apprécié. Il s'interroge sur le potentiel d'un tel projet qui répond aux aspirations diffuses d'un large public qui, à ce jour, trouve son bonheur dans la villa et son petit coin de terre. Ici le logement est aussi individuel, mais il est superposé. Ici le coin de terre est une vaste étendue qui, si elle était gérée différemment, permettrait le développement de la richesse et de la diversité des milieux naturels.

Le jury s'interroge également sur le contenu que véhicule ce projet: un monde totalement individualisé, dont l'espace collectif est absent et où la nature, qu'elle soit exploitée ou contemplée, devient un nouvel objet de consommation.



Extension du Musée d'ethnographie et de l'Institut d'ethnologie de Neuchâtel

La Ville de Neuchâtel, pour son Musée d'ethnographie (MEN), ainsi que la République et canton de Neuchâtel pour l'Institut d'ethnologie de l'Université de Neuchâtel (IE), ont organisé un concours à deux degrés, en procédure ouverte, pour l'extension de ces deux institutions.

Le but du concours est de trouver la solution optimale du point de vue urbanistique et architectural pour étendre le MEN et l'IE sur le site proposé, en respectant intégralement le caractère du parc, les arbres protégés, ainsi que la Villa de Pury, tout en tenant compte des bâtiments existants et du cadre financier à disposition.

Le jury présidé par Patrick Devanthery, architecte, était composé des membres professionnels suivants : Mmes Ellen Hertz, professeur à l'IE, Maria Zurbuchen-Henz, architecte, et MM. Philippe Donner, architecte cantonal, Jacques Hainard, conservateur du MEN et Christian Kerez, architecte.

À l'unanimité, le jury recommande au maître de l'ouvrage de confier aux auteurs des projets classés aux trois premiers rangs (« Villa blanche », « Récif », « Chien andalou ») un mandat d'étude parallèle incluant un redimensionnement du projet et un programme affiné. Les membres du jury se tiennent à disposition pour fonctionner en collège d'experts à cette occasion.

Palmarès

1^{er} rang, 1^{er} prix

Fr. 35 000.-

Helena Brodbäck - Raphael Zuber, arch. SARIEPF, Arogno

2^e rang, 1^{ère} mention

Fr. 9 000.-

Kissling-Roth, arch. ETH, Zurich : Martin Kissling, David Roth, Martina Voser ; collaborateur Michel Baumann

3^e rang, 2^e prix

Fr. 28 000.-

Anke Domschky, arch. pays. HES, Rolf et Peter Jenni, arch. ETS, Zurich

4^e rang, 2^e mention

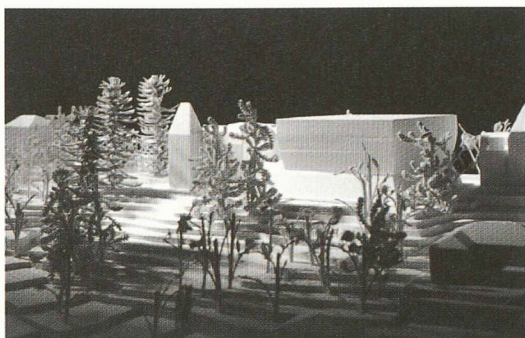
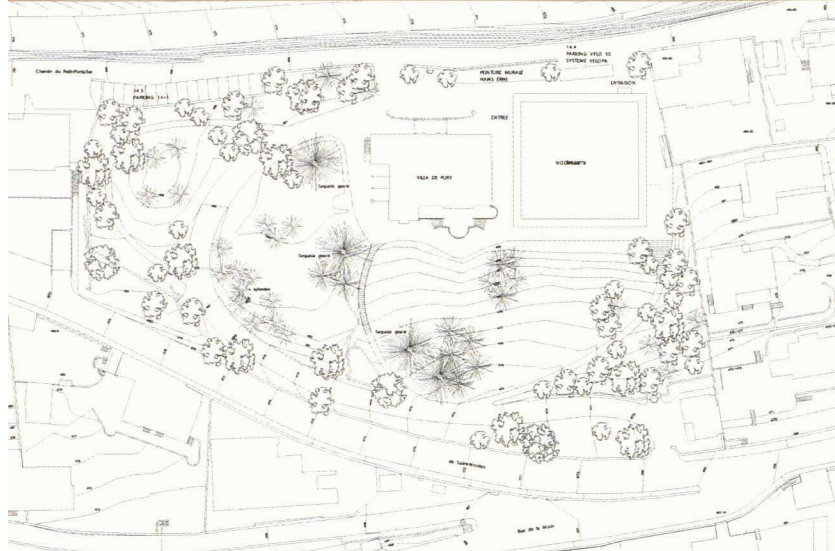
Fr. 4 000.-

Raphaël et José Schüll, arch. EPFL, Bâle

5^e rang, 3^e mention

Fr. 2 800.-

Froelich & Hsu AG, arch EPF, Brugg

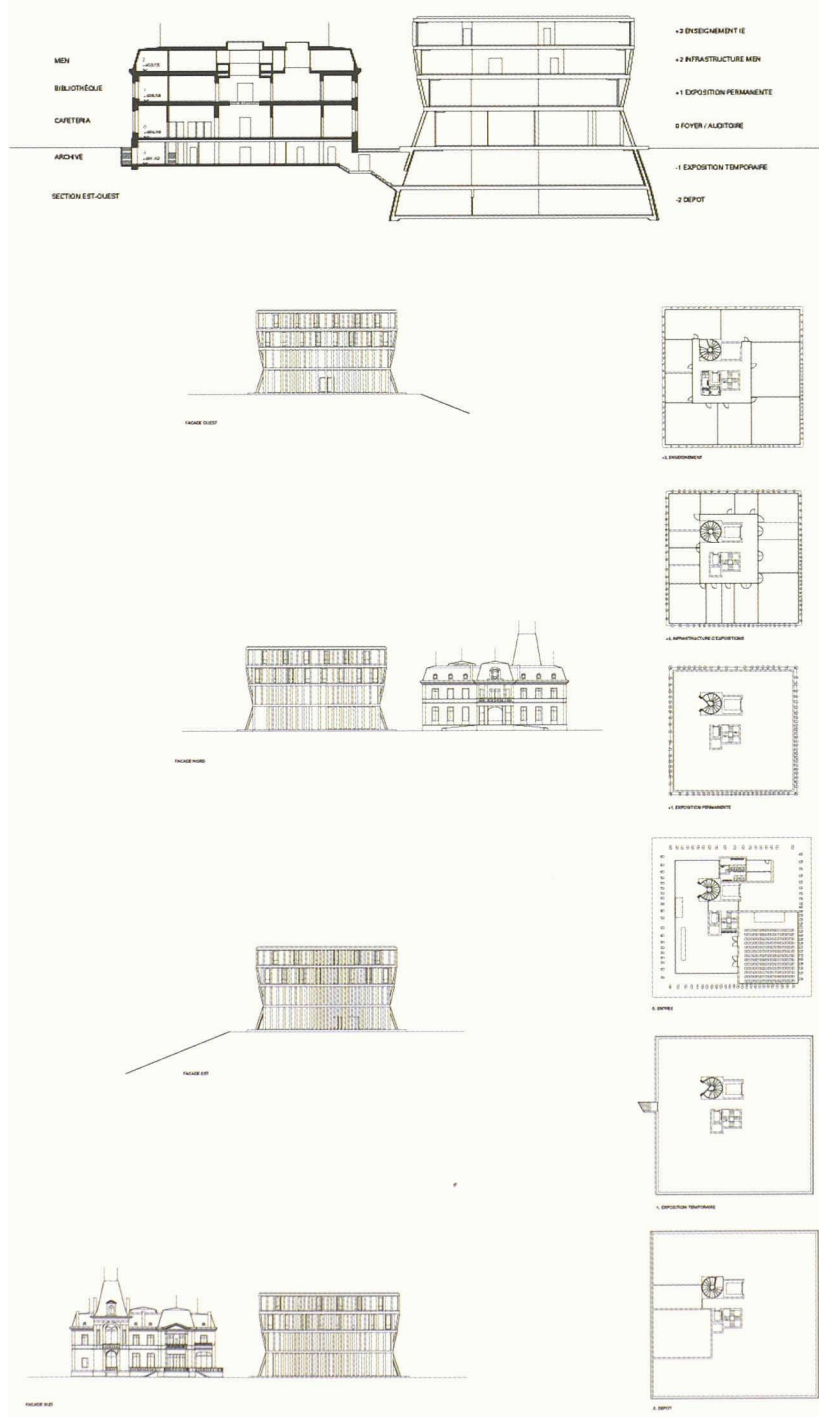


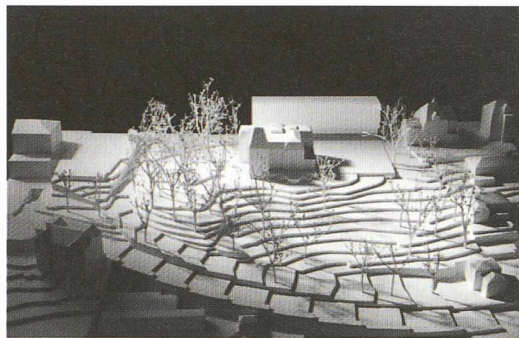
1^{er} rang, 1^{er} prix **Fr. 35 000.-**
Helena Brodbäck - Raphael Zuber, arch. SARIETH, Arogno

La villa blanche remplace heureusement l'octogone et la black-box - qui confère une apparence bricolée et fragmentée à l'ensemble du MEN et de l'IE - et qui exige actuellement des réparations coûteuses. Le site, au charme et à la végétation remarquables, est préservé et ouvert à des extensions futures. La villa blanche paraît plutôt abstraite, telle une sculpture ou une installation, et répond ainsi à son appellation. Sa volumétrie plastique est troublée par les colonnes, le rythme irrégulier des pleins et des vides. Grâce à cette apparition vague, la villa de Pury, d'une architecture stable et concrète, demeure le centre de l'ensemble, même si elle est dominée en hauteur par la villa blanche. Le rapport d'indifférence entre la villa et ses annexes est remplacé par un rapport de tension surprenant entre la villa blanche et la villa ancienne.

La conception spatiale et architecturale a été simplifiée et radicalisée au 2^e degré du concours. Le système statique a été simplifié, il ne reste que deux éléments portants dans le projet : le noyau central à l'intérieur et les colonnes à l'extérieur du bâtiment. Cette composition offre de vastes portées libres aux expositions et une grande flexibilité à tous les autres espaces. La structure comporte pourtant une densité importante de piliers, pour laquelle il manque des indices de flexibilité d'usage. Les changements fondamentaux apportés à l'articulation de la façade démontrent un intérêt profond pour les questions constructives. Les problèmes de protection solaire ont été résolus tout en offrant une façade encore plus surprenante. Le déplacement de la peinture murale d'Erni sur un mur isolé au nord de la villa n'est toutefois pas satisfaisant, la silhouette de la colline de St-Nicolas et la perception de la villa de Pury s'en trouvant défavorablement modifiées. Enfin, si toutes les connexions spatiales sont articulées d'une façon directe et économique, il n'y a pas de scénographie architecturale et il manque au projet une partie des surfaces demandées.

L'évaluation écologique selon SNARC place ce projet parmi les meilleurs : faible quantité d'énergie de construction et faible consommation d'énergie de chauffage en sont les principaux atouts. Quant aux points faibles, ils incluent la difficulté d'extension ainsi que la suppression d'un arbre de grande valeur. De par ses surfaces restreintes, mais insuffisantes, le projet s'avère donc économe tant du point de vue économique qu'écologique.





2^e rang, 1^{ère} mention

Fr. 9 000.-

Kissling-Roth, arch. ETH, Zurich : Martin Kissling, David Roth, Martina Voser ; collaborateur Michel Baumann

L'évolution du projet confirme l'intérêt du concept de base, la qualité de la solution en coupe et la pertinence de la répartition des affectations. Le parti adopté réussit à rétablir les qualités de la villa et à sauvegarder son parc tout en intégrant un programme supplémentaire de musée et de bâtiment d'enseignement. Le parti pris évite toute concurrence formelle avec la villa ou le jardin.

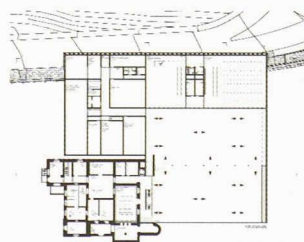
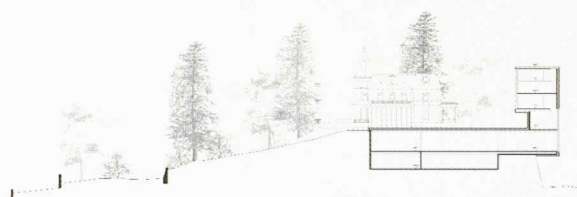
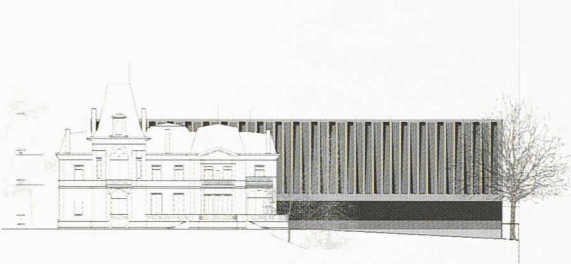
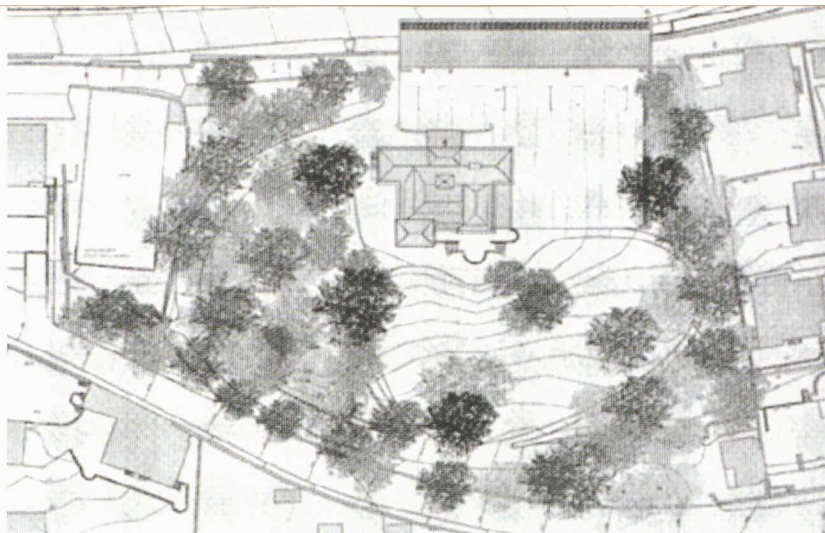
La villa de Pury avec ses pièces cloisonnées de type habitat bourgeois trouve son extension dans un système de grands espaces d'exposition d'un seul tenant au sous-sol et d'espaces modulables à la lumière.

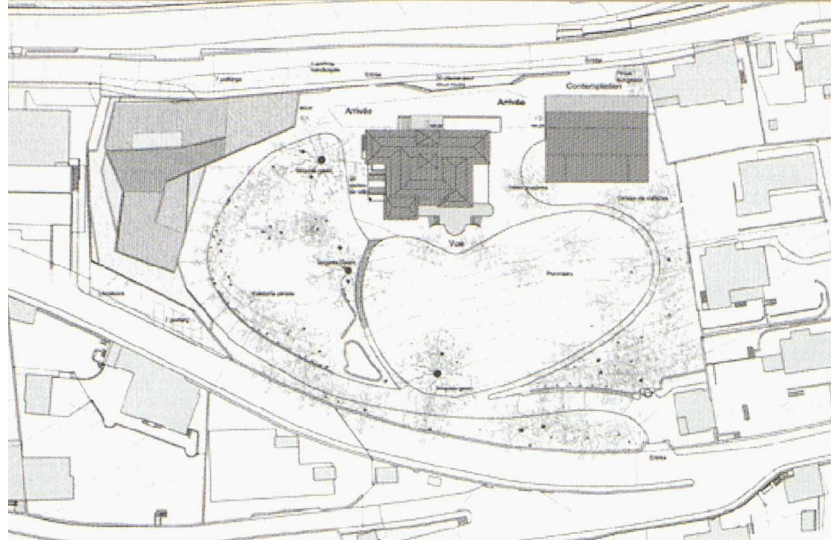
En matière d'implantation, le jury critique vivement l'aménagement de places de parc sur le parvis. Le gabarit libre sous le porte-à-faux au niveau de la rue de l'Ecluse est à vérifier.

Quant à l'expression de l'entrée à l'institut, elle n'est pas convaincante et le dispositif de distribution intérieure, qui manque de générosité à certains endroits, est encore à vérifier au vu des exigences de la protection contre le feu. Le parti implique la démolition de la black-box et ne propose pas de solution pour reloger la peinture murale d'Erni.

Le projet nécessite une dérogation au périmètre d'implantation. Certes audacieuse, la proposition tente de mettre en balance l'importance des moyens mis en oeuvre et le profit qui en découle pour l'intérêt public. Ainsi, l'envergure des travaux dans la falaise et la transformation de la silhouette de la colline de St-Nicolas sont compensées par la faible utilisation du terrain, la préservation du parc dans son intégralité, la mise en valeur d'un monument historique et la forte présence du musée comme signe dans la ville. Le projet réunit les qualités d'une scénographie réussie du site et des avantages fonctionnels.

L'évaluation écologique selon SNARC place le projet dans la moyenne supérieure des solutions évaluées. Ses points forts sont la préservation des surfaces vertes et celle des espaces vitaux de valeur. Son principal point faible est un bilan énergétique fortement péjoré par les ouvertures trop généreuses au nord et des risques de surchauffe estivale au sud. De plus, le concept induit un coût élevé en termes de construction.

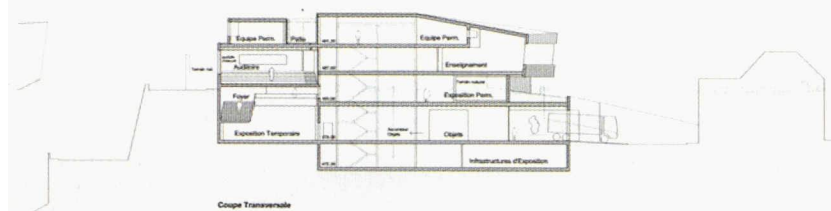




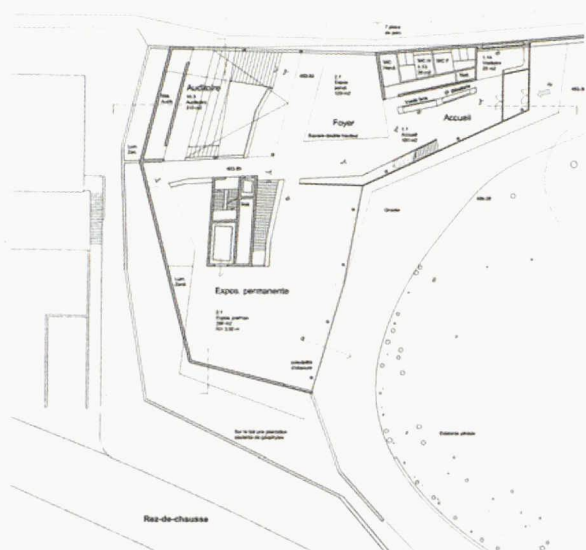
3^e rang, 2^e prix

Fr. 28 000.-

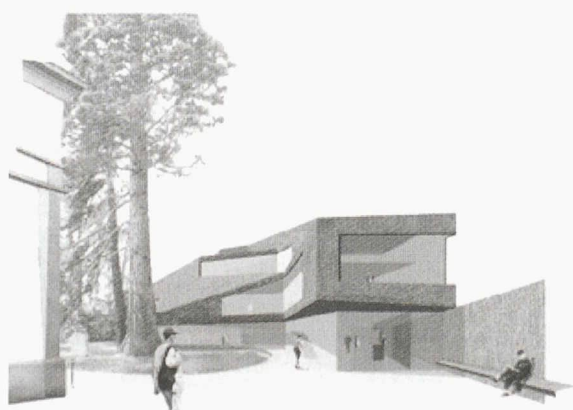
Anke Domschky, arch. pays. HES, Rolf et Peter Jenni, arch. ETS, Zurich



Coupe Transversale



Roa-de-chausse



Ce projet maintient l'implantation et les volumes proposés au premier degré du concours, à savoir la villa, la black-box existante et la construction d'un grand bâtiment en forme de boomerang dans l'angle nord-ouest du parc. Ce dernier volume, qui avait été apprécié pour sa simplicité, est devenu beaucoup plus complexe : afin d'obtenir l'aspect sculptural souhaité, chaque changement dans l'organisation intérieure se répercute en façade et en toiture. Le programme est pour l'essentiel rempli, bien qu'il manque quelques mètres carrés pour l'auditoire et le labo photo.

La villa regroupe bien les activités de rencontre de l'institution pour les visiteurs, les collaborateurs et les étudiants. Le nouveau bâtiment intègre l'essentiel des locaux dévolus à l'enseignement, aux expositions permanentes et temporaires, à la bibliothèque et à l'administration, ce qui offre le maximum de synergies. En revanche, les formes complexes de ces locaux créent des espaces contraignants ainsi que des surfaces résiduelles, qui vont à l'encontre d'un usage optimal. De plus, la forme contraignante des salles d'expositions temporaires est un inconvénient majeur ; à certains endroits, la hauteur des galeries est trop limitée et au 2^e étage, pour des questions d'apport de lumière naturelle, seul un bureau paysagé peut être envisagé. Les circulations intérieures ne sont pas non plus optimales et les circulations verticales génèrent un parcours par lequel le visiteur se retrouve chaque fois face à un mur, un sentiment désagréable partiellement compensé par l'existence d'un jour zénithal. Les distributions intérieures relèvent d'une organisation intéressante, mais le monte-charge ne dessert pas tous les niveaux. Par ailleurs le système constructif et la matérialisation ne sont pas en adéquation avec l'image d'un volume sculptural. Sur le plan statique, le nouveau bâtiment souffre d'un système porteur insuffisant à plusieurs endroits.

L'évaluation écologique selon SNARC place le projet parmi les meilleurs. Ses points forts incluent la faible consommation d'énergie de construction et un apport optimal de lumière naturelle. Ses points faibles sont l'utilisation importante de surfaces vertes, la disparition de quelques arbres de valeur, des coûts d'entretien des façades élevés ainsi que des difficultés en matière de protections thermiques. On remarque aussi que l'importante surface totale de plancher du projet induit des consommations d'énergie de chauffage substantielles, dont le coût se situe dans la moyenne des projets.